Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_110-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 110

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 110 – Ressources humaines – Création d'un emploi permanent à temps complet - Chargé de mission – Grade d'attaché territorial

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BLOUIN

Monsieur BLOUIN rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur BLOUIN expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé de mission à temps complet à raison de 35/35ème.

Cette création de poste se réalise dans le cadre de la réorganisation des services administratifs et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale. Ces ajustements du tableau des effectifs permettront également de conforter et de développer l'action des services municipaux.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_110-DE

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 23 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines réunie le 18 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pars 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur Éric MARTIN), 7 ABSTENTIONS (Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Monsieur Richard JOUQUAN, Madame Amandine GAUTIER, Madame Nathalie BOSSÉ, Monsieur Michel LEBRETON, Madame Martine PRIOUL (pouvoir donné à Madame Agnès TOUTANT))

- **Adopte la proposition du Maire,**
- **Modifie le tableau des emplois, et ainsi procéder à la création du poste tel que proposé ci-dessus,**
- **Prend en considération les dispositions de la présente délibération qui prendront effet officiellement à compter du 15 décembre 2025,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.